

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 À 11 H 00.**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à onze heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son maire, Monsieur Olivier COLIN.

Présents : Olivier COLIN, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoint au maire,
Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Elisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Nathalie MAHIER : pouvoir donné à Annie DUBOS
Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT
Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF

Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2020.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2020, lequel est approuvé à l'unanimité.

2. ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.

D20-45

Monsieur le Maire informe que par décret en date du 29 juin 2020, les collèges électoraux sont convoqués ce jour pour désigner les délégués qui voteront pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

A ce titre, il est demandé aux membres du conseil municipal de procéder à la désignation des délégués du conseil et de leurs suppléants : 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Le bureau est installé avec :
Olivier COLIN, Président ;
Annie DUBOS, secrétaire ;
Laurent LAEMLÉ et Fabien DUPONT, conseillers municipaux les plus jeunes ;
Alain BERTAUD et Alain GOSSELIN, conseillers municipaux les plus âgés.

Monsieur le Maire informe que seule sa liste a présenté des candidats et que suite au mail envoyé à tous les élus le 9 juillet 2020 présentant les 8 candidats, aucun autre candidat n'a présenté de candidature.

Il redemande si un conseiller municipal souhaite se présenter.

Il est procédé à l'élection au scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19

Liste « Olivier COLIN » a obtenu 19 suffrages, soit 5 délégués et 3 suppléants.
Monsieur le Maire proclame les résultats.

3. TARIFS COMMUNAUX : DROIT DE PLACE POUR LE MARCHÉ.

D20-46

Monsieur le Maire laisse la parole à Christian MASSON, lequel rappelle qu'en application du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 et des mesures qui ont suivi, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire, certaines activités commerciales n'ont pu être exercées.

A ce titre, et afin d'aider la reprise de ces activités, Christian MASSON propose d'approuver l'exonération pour 2 mois (mars et avril 2020) des droits de place pour les commerçants sous contrats au marché de HOULGATE.

Didier FRAGASSI demande en quel nom parle Christian MASSON : en sa qualité de conseiller délégué ou en sa qualité de Président de l'UCH ? Il y a une incompatibilité certaine entre ces deux fonctions.

Olivier COLIN informe que par mail en date du 14 mai 2020, Christian MASSON a présenté sa démission aux membres du bureau de l'UCH. Celle-ci prendra effet au 15 juillet 2020. Un nouveau président devra être nommé.

Olivier COLIN rappelle que la commune de HOULGATE n'a versé aucun subside à l'UCH.

Christian MASSON confirme l'engagement de sa démission.

Sylvia FLEURY demande si cette exonération concerne également les commerçants qui se sont installés à l'extérieur des halles.

Christian MASSON apporte une réponse positive.

Olivier COLIN précise que cette exonération des droits de place de mars et avril 2020 avait été proposée par l'ancienne municipalité et que sur le principe de continuité de l'action publique et par solidarité, les nouveaux élus se doivent d'entériner cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité d'approuver l'exonération pour 2 mois (mars et avril 2020) des droits de place pour les commerçants sous contrats au marché de HOULGATE.

4. TARIFS COMMUNAUX : DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PRÉ BLANDIN POUR L'ACTIVITÉ LASER GAME.

D20-47

Monsieur le Maire laisse la parole à Christian MASSON, lequel propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant du droit d'occupation du domaine public au pré Blandin pour l'activité « Laser Game », à savoir 20 € par demi-journée.

Didier FRAGASSI regrette que ce projet n'ait pas été évoqué lors de la réunion de la commission CATAC du 19 juin 2020. Il déclare être d'accord sur le fond mais pas sur la forme.

Laurent LAEMLÉ informe que ce projet lui a été présenté après la réunion de la commission et qu'il a souhaité y donner une suite favorable afin d'offrir une activité supplémentaire aux enfants.

Olivier COLIN présente ses excuses par rapport à ce manque de communication.
La prochaine fois, il y aura un mail préparatoire.

Au sujet des convocations aux réunions, Olivier COLIN informe qu'il va demander l'accord des élus pour des envois par voie dématérialisée.

Alain BERTAUD précise qu'il faut que ce soit à la demande des élus.

Olivier COLIN souhaite que Nathalie VASSALIÈRE envoie un formulaire à chaque conseiller municipal pour qu'il puisse faire sa demande de dématérialisation.

Alain GOSSELIN demande combien de temps va durer l'activité Laser Game.

Christian MASSON informe que ce sera sur juillet et août à raison de 3 ½ journées par semaine.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité de fixer à 20 € par demi-journée le droit d'occupation du domaine public au pré Blandin pour l'activité Laser Game.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Olivier COLIN informe des prochaines réunions :

- Conseil en commission le mardi 21 juillet à 18 h 00
- Conseil municipal le jeudi 23 juillet à 18 h 00

Olivier COLIN informe que la consultation pour un prestataire en communication a été engagée et que les offres ont été analysées. La notification du rejet des offres non retenues a été réalisée ; le prestataire retenu aura la notification de la décision dans 10 jours (délai légal).

Celui-ci aura en charge la gestion des réseaux sociaux, la diffusion vidéo des conseils municipaux, la création de newsletters, bulletins municipaux ...

Olivier COLIN informe de l'organisation d'une réception le vendredi 24 juillet 2020, à 17 h 00 afin de remercier les personnes qui ont œuvré pendant la période de confinement pour la confection des masques, visières ...

Olivier HOMOLLE présente les modalités d'attribution du CIA aux agents de la collectivité.

Olivier COLIN précise que la commande politique est de réduire les coûts de fonctionnement de la mairie en améliorant l'efficacité des services par une plus grande responsabilisation.

La note de service relative au CIA sera envoyée par mail aux élus.

Fin de la séance : 11 h 40.